

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-566

Réhabilitation de la Villa Ernest Perochon en un centre d'art
contemporain - Marchés de travaux - Avenants n° 1 aux lots 1,
3, 4, 5, 7 et 10

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicole GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

Direction Patrimoine et Moyens**Réhabilitation de la Villa Ernest Perochon en un centre d'art contemporain - Marchés de travaux - Avenants n° 1 aux lots 1, 3, 4, 5, 7 et 10**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Villa Pérochon a été léguée en 2002 par donation à la Ville de Niort, afin que les lieux soient affectés à des activités culturelles.

Le 24 juin 2011, par décision L.2122-22 de Madame le Maire, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Villa Pérochon en un Centre d'art contemporain a été attribué au Cabinet d'architecture Beaudouin Engel.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil municipal a notamment approuvé :

- le 16 janvier 2012 le Dossier de Consultation des Entreprises des marchés de travaux, ainsi que les estimations de chacun des dix lots de l'opération ;
- le 14 mai 2012 les marchés de travaux des lots 2, 7 et 9.

L'ensemble des lots révélait une enveloppe prévisionnelle de travaux de 530 717,56 € HT pour une estimation de 540 000,00 € HT.

Les lots 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 ont été notifiés aux entreprises titulaires le 24 avril 2012, et les lots 2, 7 et 9 le 30 mai 2012.

En cours de chantier, des modifications techniques liées à des impondérables doivent être apportées, notamment :

- dans la salle d'exposition, il apparaît nécessaire de modifier les matériaux de doublage des murs. Ce changement de produit nécessite des prestations supplémentaires de peinture (lot 7) ;
- les éclairages muraux initialement prévus doivent être remplacés par des éclairages en plafond (lot 10) ;
- la modification du cheminement extérieur justifiée pour une meilleure viabilité des arbres et arbustes, nécessite une adaptation des éclairages extérieurs (lot 10).

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

Les montants initiaux des marchés sont ainsi modifiés comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

N°	Lots	Titulaire	Montant marchés initiaux en € TTC	Avenants		Nouveau montant marchés en € TTC
				Montants en € TTC	%	
1	Désamiantage	SNAM	6 734,32	- 1268,96	-18,84	5 465,36
3	Gros œuvre	TROUBAT	227 731,33	- 4 038,94	-1,77	223 692,39

4	Menuiserie extérieure et intérieure bois- plancher	AUDIS	73 533,14	- 2 253,29	- 3,06	71 279,85
5	Cloisons sèches	AUDIS	24 022 ,17	- 896,40	- 3,73	23 125,77
7	Peinture	ARMONIE DECO	8 930,05	3 407,88	38,16	12 337,93
9	Plomberie chauffage ventilation	BRUNET	63 432,25	269,10	0,42	63 701,35
10	Electricité	INEO ATLANTIQUE	83 065,41	10 419,67	12,54	93 485,08

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 des lots 1, 3, 4, 5, 7, 9 et 10 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL